

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **PU Safe® Coating**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

1. Nom de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identifiant de produit

Nom de la substance / Nom commercial PU Safe® - Coating

1.2. Identification pertinente Utilisation de la substance ou du mélange et usages déconseillés

Utilisation identifiée pertinente : Revêtement protecteur pour le matériau d'étanchéité

Restriction d'utilisation recommandée : PU Safe® - Le revêtement est un revêtement d'étanchéité destiné à être utilisé sur les mousses PU comme protection lors de l'installation de fenêtres et de portes.

Détails du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur

Entreprise : SICC Coatings GmbH,
Wackenbergstraße 78-82, D-13156
Berlin
Téléphone : +49(0) 30 / 500 196-0
Fax : +49(0) 30 / 500 196-20
Adresse e-mail : info@sicc.de
Personne responsable/émetteuse : Technologie d'application / Recherche
et développement

1.3. Numéro d'urgence

Heures d'ouverture extérieures 1h12
(lun.-ven 08h00 - 16h30)

2. Dangers possibles

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008. Aucune substance ou mélange dangereux. Éléments d'étiquetage complémentaires/informations sur certains mélanges, EUH208

Éléments d'étiquetage supplémentaires / informations sur certains mélanges, EUH210

2.2. Éléments de marquage

Éléments de marquage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008.

Aucune substance ou mélange dangereux.

Mot signal :

Aucun signal

Avertissements de danger :

Aucun avertissement de danger n'est requis

Note de sécurité :

P101 : Si un avis médical est requis, ayez un emballage ou une étiquette prêts
P102 : Restez hors de portée des enfants.
P103 : Lisez l'étiquette avant utilisation.

Autres éléments de marquage :

EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut provoquer des réactions allergiques.
EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211 : Attention ! La pulvérisation peut produire des gouttelettes respirables dangereuses. N'inhalez pas d'aérosol ni de brume

2.3. Autres dangers

D'après les informations disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB avec des pourcentages de contenu supérieurs à 0,1 %.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **PU Safe® Coating**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1. **Tissu** non applicable

3.2. **Mélanges**

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (0,0048 %)

Numéro CAS : 2634-33-5

Toxique aiguë. 4 (Toxicité aiguë orale, catégorie 4, H302)

Irritation cutanée. 2 (Effet corrosif/irritant sur la peau, catégorie 2, H315)

Digue oculaire. 1 (Lésions oculaires/irritations sévères, catégorie 1, H318)

Sensibilisation cutanée 1 (sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317)

Aigu aquatique 1 (Dangereux pour l'eau : aigu, catégorie 1, H400)

Oxyde de zinc (0,1 %)

Numéro CAS : 1314-13-2

Aigu aquatique 1 (Dangereux pour l'eau : aigu, catégorie 1, H400)

Chronique aquatique 1 (Dangereuse pour l'eau : Chronique, catégorie 1, H410)

4. Mesures de premiers secours

4.1. **Description de la mesure de premiers secours**

Informations générales

Aucune mesure de premiers secours particulière n'est requise. Faites sortir la personne affectée de la zone de danger. Le premier intervenant doit se protéger.

Après inhalation

En cas de réclamation - apport d'air frais

Après contact cutané

Nettoie la peau avec du savon et de l'eau

Après le contact visuel

Si nécessaire, retirez les lentilles de contact, gardez les paupières ouvertes et rincez avec beaucoup d'eau, consultez un médecin

Après avoir avalé

peuvent provoquer des nausées, des vomissements et de la diarrhée, ainsi que des irritations gastro-intestinales ; consultez un médecin et nommez précisément la substance.

4.2. **Principaux symptômes aigus et retardés ainsi que leurs effets**

Symptômes :

Aucune information disponible

Risques :

Aucune information disponible

4.3. **Signes d'une assistance médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

Traitement :

Aucune information disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. **Agent extincteur**

Adapté :

Mousse, dioxyde de carbone, produits chimiques secs, pulvérisation de brume, eau

Inadaptés pour des raisons de sécurité : Observez les conditions locales.

5.2. **Dangers particuliers posés par ce mélange**

Les contenants scellés peuvent éclater sous une chaleur extrême (accumulation de pression), de la fumée, du dioxyde de carbone

5.3. **Instructions pour la lutte contre les incendies**

Refroidissez les récipients entourants sujets au feu avec de l'eau à distance sûre. Le matériau est non inflammable tant que l'humidité est contenue.

6. Mesures en cas de libération accidentelle

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures à utiliser en cas d'urgence

Règlements de protection / voir chapitres 2 à 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **PU Safe® Coating**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

- | | |
|--|--|
| 6.1. Mesures de protection de l'environnement | Respectez les réglementations locales et officielles ; Ne laissez pas l'eau entrer dans le système d'égouts. |
| 6.2. Méthodes et matériaux pour la rétention et la purification | Confiner les matériaux qui fuient avec des absorbants non inflammables (par exemple sable, sciure ou similaires) et jetez-les conformément à la réglementation locale. Nettoyez avec de l'eau et des produits nettoyants, de préférence évitez d'utiliser de solvants. |
| 6.3. Référence à d'autres sections | Pour plus d'informations, voir les sections 7, 8 et 13 de la fiche de données de sécurité |

7. Mesures en cas de libération accidentelle

7.1. Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité

Notes sur la manipulation en toute sécurité :

Mesures pour se protéger contre le feu et les explosions :

Respectez les normes minimales du TRGS 500 (Règles techniques pour les substances dangereuses). Évitez le contact avec les yeux et la peau.

Le produit est non inflammable tant que l'humidité est encore contenue. Les contenants à risque doivent être refroidis à l'eau.

7.2. Conditions pour un stockage sûr en tenant compte de la compatibilité environnementale

Informations sur les conditions de stockage :

Exigences pour les salles de stockage et les conteneurs :

Classe de stockage :

Conservez dans un endroit frais et sans gel

Gardez les contenants fermés, protégez-les du gel et de la chaleur, ne videz pas les contenants sous pression, n'utilisez pas de récipients sous pression 12 – Liquides non inflammables

7.3. Applications finales spécifiques

PU Safe® – Le revêtement est prêt à être utilisé

Revêtement protecteur pour les matériaux d'étanchéité.

Code SIG BSW20

Les informations techniques du fabricant doivent être respectées.

8. Limitation et surveillance de l'exposition / Équipement de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Limites d'exposition professionnelle et/ou limites biologiques

Limites d'exposition professionnelle (OEL) Allemagne

Ne contient pas de substances à surveiller

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées, telles que listées à la Section 7, ont la priorité sur l'utilisation des équipements de protection individuelle. Méthodes analytiques recommandées pour les mesures en milieu de travail : voir l'Institut fédéral pour la sécurité et la santé au travail (BauA).

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage :

Protection de la peau :

Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection spécial requis

Portez des lunettes de sécurité si nécessaire

Portez des gants de protection si nécessaire

Portez une protection respiratoire si nécessaire

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :

liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PU Safe® Coating

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

Couleur :	Couleur de base : blanc
Odeur :	arteigen
Seuil d'odeur :	Not.
Pression de vapeur :	Not.
Valeur du pH :	8,00 ± 0,4 à 20°C DIN 19266
Point de fusion/point de congélation :	0 °C
Début de l'ébullition :	100 °C
Point de choc :	N.Z.
Vitesse d'évaporation :	Not.
Inflammabilité :	N.Z.
Limite supérieure d'explosion :	N.Z.
Limite inférieure d'explosion :	N.Z.
Propriétés oxydantes :	N.Z.
Densité :	0,9 - 1,00 kg/dm3 DIN EN ISO 2811-1
Densité de vapeur (20 °C) :	Not.
Température d'auto-allumage :	N.Z.
Coefficient de distribution n-octanol/eau :	Not.
Température de décomposition :	Not.
Propriétés explosives :	N.Z.
Viscosité :	130 ± 2 KU
Contenu solide :	59 % DIN EN ISO 3251
Finesse :	< 140 µm DIN EN ISO 1524

n.z. = non applicable

n.B. = non déterminé

9.2. Autres informations
supprimé**10. Stabilité et réactivité**

10.1. Réactivité	Aucune décomposition lorsqu'elle est stockée et utilisée comme prévu
10.2. Stabilité chimique	Aucune décomposition lorsqu'elle est stockée et utilisée comme prévu
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune décomposition lorsqu'elle est stockée et utilisée comme prévu
10.4. Conditions à éviter	voir chapitre 7
10.5. Matériaux incompatibles	Évitez le contact avec les acides forts, les alcalis forts
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucune décomposition lorsqu'il est stocké et utilisé comme prévu. Le feu, y compris le chauffage par soudure et coupe, produit de la fumée, du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****a) Toxicité aiguë**

Ingrédients pouvant contribuer à une toxicité orale aiguë :

Pas un composant pertinent

TA estimée de toxicité orale aiguë calculée (mélange) : 861326 mg/kg

Le mélange n'est donc pas classé comme une toxicité aiguë orale.

Ingrédients pouvant contribuer à une toxicité cutanée aiguë :

Pas un composant pertinent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **PU Safe® Coating**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

ATE estimée de la toxicité cutanée aiguë (mélange) : 4608290 mg/kg

Le mélange n'est donc pas classé comme une toxicité aiguë.

Ingrédients pouvant contribuer à la toxicité aiguë par inhalation :

Pas un composant pertinent

Toxicité estimée calculée par inhalation aiguë (TA) (mélange) : 11764 mg/l/4h

Le mélange n'est donc pas classé comme toxicité aiguë inhalée.

b) Effet corrosif sur la peau

Pas un composant pertinent

c) Lésions ou irritations oculaires sévères

Pas un composant pertinent

d) Sensibilisation des voies respiratoires/peau

Composantes pouvant contribuer à la sensibilisation respiratoire :

Pas un composant pertinent

Ingrédients pouvant aider à sensibiliser la peau :

Ingrédients pertinents :

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (0,0048 %, classification de la substance : catégorie 1)

Valeurs limites spécifiques à la substance (SCL) : Catégorie 1 : 0,036 %

Le mélange n'est pas classé dans la sensibilisation cutanée

e) Mutagénicité des cellules germinales

Pas un composant pertinent

f) Cancérogénicité

Pas un composant pertinent

(g) Toxicité reproductive

Ingrédients pouvant contribuer à la toxicité reproductive :

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé comme toxicité reproductive.

Composantes pouvant contribuer à l'effet sur la lactation :

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé dans la catégorie supplémentaire pour les effets sur la lactation.

(h) Toxicité spécifique des organes cibles en cas d'exposition répétée

Ingrédients pouvant contribuer à la toxicité des organes cibles spécifiques lors d'une exposition unique, catégorie 1 et/ou 2 :

Pas un composant pertinent

Ingrédients pouvant contribuer à la toxicité spécifique des organes ciblés lors d'une exposition unique, catégorie 3, anesthésiant :

Pas un composant pertinent

Ingrédients pouvant contribuer à la toxicité des organes ciblés spécifiques lors d'une exposition unique, catégorie 3, irritation respiratoire :

Pas un composant pertinent

(i) Toxicité spécifique des organes cibles pour une exposition unique

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé dans la toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée).

(j) Risque d'aspiration

Il n'y a aucun ingrédient pertinent dans le mélange.

Le mélange n'est pas classé comme un risque d'aspiration.

k) Perturbations endocriniennes affectant la santé humaine

Il n'y a pas de composants pertinents

12. Affirmations environnementales

12.1. Toxicité

Composants pouvant contribuer à la pollution aiguë de l'eau :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **PU Safe® Coating**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

Ingrédients pertinents :

Oxyde de zinc (0,1 %), catégorie 1, facteur M : 1)

LC50 (poissons) : 0,78 mg/l, EC50 (crustacés) : 0,53 mg/l, ErC50 (algues) : 136 mg/l

La limite doit être respectée : 25 %

Le mélange n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Des composants pouvant contribuer à la pollution chronique de l'eau.

Le mélange n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Des composants pouvant contribuer à l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Le mélange ne contient aucun composant pertinent.

Le mélange n'est pas classé comme nocif pour la couche d'ozone.

12.2. **Persistance et dégradabilité**

Aucune information n'est disponible sur le produit

12.3. **Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information n'est disponible sur le produit

12.4. **Mobilité au sol**

Aucune information n'est disponible sur le produit

12.5. **Résultat de l'évaluation PTB et vPvB**

Aucune information n'est disponible sur le produit

12.6. **Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information n'est disponible sur le produit

12.7. **Autres effets nocifs**

Aucune information n'est disponible sur le produit

13. **Note sur l'élimination**

13.1. **Processus de traitement des déchets**

Éliminez correctement les règles officielles locales.

Une élimination appropriée par incinération dans une usine d'incinération doit être respectée, ainsi que les réglementations locales et officielles.

Traitement des emballages contaminés

Les emballages doivent être éliminés complètement vides (sans goutte, sans traces et sans spatules). Les emballages doivent de préférence être réutilisés ou recyclés conformément aux réglementations locales et officielles applicables.

Code des déchets conformément à l'Ordonnance sur l'annuaire des déchets (AVV)

080120 Suspensions aqueuses contenant des peintures ou des vernis

14. **Détails du transport**

14.1. **Numéro ONU**

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.2. **Désignation officielle de transport maritime par l'ONU**

ADR/RID

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

Code IMDG / OACI-TI / IATA-DGR

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.3. **Classe de danger de transport**

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.4. **Groupe d'emballage**

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.5. **Risques environnementaux**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **PU Safe® Coating**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

14.7. Transport de fret en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et conformément au Code IBC

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse utilisée dans le transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien national/international.

15. Législation

15.1. Règles de sécurité, de santé et de protection de l'environnement / législation spécifique pour la substance ou le mélange

Règlementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 (substances qui appauvrissent la couche d'ozone) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 (Polluants organiques persistants) :

Non applicable

Règlement n° 649/2012 (Exportation et importation de produits chimiques dangereux) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 (Règlement sur les détergents) :

Non applicable

Autorisation conformément au Titre VII du Règlement (CE) n° 1907/2006 :

Aucun

Restrictions prévues par le titre VIII du Règlement (CE) n° 1907/2006 :

Aucun

Règlementations nationales

Classe de danger d'eau WGK 1 Auto-classification selon VwVws (Réglementation administrative des substances polluantes de l'eau)

Ordonnance sur les solvants : Wb < 5 g/l (valeur maximale selon l'annexe VOC II A/c 40 g/l)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée par le fabricant pour ce mélange.

16. Autres informations

Modifications par rapport à la dernière version

Remplace la fiche technique depuis : 28.08.2026

Références et sources de données

Règlement (CE) n° 1907/2006 de REACH, modifié pour la dernière fois par le Règlement (UE) 2017/1000

Le règlement CLP (CE) n° 1272/2008, tel que modifié pour la dernière fois par le règlement (UE) 2017/776

Internet

<http://www.baua.de>

<http://publikationen.dguv.de>

<http://dguv.de/ifa/stoffdatenbank>

<http://www.gischem.de>

<http://echa.europa.eu/en/candidate-list-table>

les méthodes mentionnées à l'article 9 du Règlement (CE) n° 1272/2008 ont été utilisées pour évaluer les informations en vue de la classification.

Les propriétés dangereuses du produit ont été évaluées conformément à l'annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008 (Règlement CLP).

Texte des déclarations de danger et/ou de sécurité mentionnées à la Section 2

P101 : Si un avis médical est requis, ayez l'emballage ou l'étiquette prêts.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **PU Safe® Coating**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 19.11.2020

révisé: 28.08.2026

P102 : Restez hors de portée des enfants.

P103 : Lisez l'étiquette avant utilisation.

EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut provoquer des réactions allergiques.

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH211 : Attention ! La pulvérisation peut produire des gouttelettes respirables dangereuses. N'inhalez pas d'aérosol ni de brume

Zone d'affichage des données :

Application Technology Phone +49 (0) 30/500196-0

En savoir plus

Avertissement de responsabilité : Nous avons obtenu les informations contenues dans cette FDS auprès de sources que nous jugeons fiables. L'exactitude des informations, sous forme imprimée, n'est pas garantie. Les conditions ou méthodes de manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent également échapper à notre champ d'information. Pour ces raisons et d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour toute perte, dommage ou dépense pouvant découler ou être liée à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été préparée pour ce produit et ne peut être utilisée qu'avec lui.

Ces informations décrivent exclusivement les exigences de sécurité du ou des produits et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du ou des produits décrits au sens des dispositions légales de garantie. Les propriétés du produit peuvent être consultées dans les fiches d'information sur les produits concernés.

Code de marchandises/Numéro de tarif 32091000

douanier :